



25 février 2021

(21-1614)

Page: 1/2

Conseil des aspects des droits de propriété  
intellectuelle qui touchent au commerce

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE  
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

RÉPUBLIQUE DE CORÉE: LOI SUR LE DROIT D'AUTEUR

<b>Membre présentant la notification</b>	RÉPUBLIQUE DE CORÉE
--	---------------------

**Précisions sur le texte juridique notifié**

<b>Intitulé</b>	Loi sur le droit d'auteur
<b>Objet</b>	Droit d'auteur et droits connexes
<b>Nature de la notification</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
<b>Lien vers le texte juridique*</b>	<a href="https://ip-documents.info/2021/IP/KOR/21_1393_00_e.pdf">https://ip-documents.info/2021/IP/KOR/21_1393_00_e.pdf</a>
<b>Situation de la notification</b>	<input type="checkbox"/> Première notification <input type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input checked="" type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
<b>Références des notifications précédentes</b>	<a href="#">IP/N/1/KOR/C/4/Rev.1</a>
<b>Brève description du texte juridique notifié</b>	
La Loi sur le droit d'auteur a été révisée afin de prolonger le délai relatif à l'utilisation de la rémunération non distribuée, d'accumuler une certaine partie de la rémunération non distribuée et d'autoriser les bons offices à signer des accords écrits.	
<b>Langue(s) du texte juridique notifié</b>	Anglais
<b>Entrée en vigueur</b>	16 octobre 2018; 17 avril 2019
<b>Autre date</b>	

**Précisions sur la notification**

<b>Date de présentation de la notification</b>	22 février 2021
--	-----------------

---

<b>Autres renseignements</b>	
<b>Organisme ou autorité responsable</b>	Ministère de la culture, des sports et du tourisme Government Complex-Sejong, 388 Galmae-ro Sejong-si 30119 République de Corée  Tél: +82-44-203-2000 Fax: +82-44-203-3447

---

\* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.